Image not found or type unknown

Parcelle enclavée accessible en fond d'impasse municipale

Par **NicoDep**, le **29/12/2015** à **11:14**

Bonjour
Je suis propriétaire d'une maison située en fond d'impasse. Au dessus de mon terrain, dans le prolongement de l'impasse par chemin et dénivelé de +10 m en 30 m de chemin se trouve 1 parcelle enclavée qui vient d'être vendue. L'acquéreur est en cours de demande de permis de construire. Il n'y pas d'autres accès que ce chemin communal. Ce terrain est attenant à une parcelle non enclavée, détenue par l'ancien propriétaire (il aurait pu proposer une servitude d'accès, plus facile, par son terrain). Mon garage est accessible par cette impasse qui mesure 4 m de large (pas de trottoir, pas de place pour se garer, pas assez large pour passer à deux véhicules de front). Il n'y a pas d'accès pour des travaux de construction. Les réseaux domestiques (eaux, etc.) ne sont pas installés.
Quelles sont les précautions que je peux prendre afin de ne pas être ennuyé par cette future construction ? Par exemple, je redoute de ne plus pouvoir accéder sereinement à mon garage. Puis-je m'opposer au permis de construire dès qu'il sera public ? Par exemple son terrain, se situant au dessus du mien est séparé du mien par une restanque en piteux état. J'ai peur d'un glissement de terrain lors de la construction.
Dans l'attente de notre réponse,
Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés